Département du PUY DE DÔME

Arrondissement de RIOM

PROCES VERBAL DE REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BEAUREGARD-VENDON

Séance du 20 JANVIER 2023

Nombre de membres :

L'an deux mil vingt-deux, le vingt janvier deux mille vingt-trois à 19 heures, les membres du

Conseil Municipal de Beauregard-Vendon dûment, convoqués le 10 janvier, se sont réunis en

En exercice: 15

session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis GEORGES, Maire.

Présents: 14

Votants: 15 <u>Etaient présents</u>: Mesdames Corinne DOROCIAK, Laetitia GAY, Marie-Anne NONY, Pascale

PINEAU, Mélanie DOLY, Florence MANIEZ, Isabelle ONZON

Messieurs Christophe BILLON, Bernard CATHALAN, Fabien DUMONT, Jean-Michel GALTIER,

Gilles GARDELLE, Denis GEORGES, Antonio OLIVEIRA, David ONZON.

Etaient excusées :

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DOLY

ORDRE DU JOUR :

Validation du précédent procès-verbal

- Renouvellement convention assistance retraites 2023-2025
- Proposition honoraires ACA Architectes et associés.
- Dossier PCE Assemblia Pré Chabry
- Devis remplacement câblage suite vandalisme SIEG
- Convention optimisation des systèmes de gestion d'éclairage public SIEG
- ♦ Adhésion CEREMA
- Demande subventions AFSEP, AFP France handicap PEP63
- Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)
- Questions diverses

Une note de présentation des dossiers a été envoyée à l'assemblée délibérante.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR : <u>Demande de subventions FIC 2023 pour TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE</u> Extension pour agrandissement des sanitaires et réhabilitation du local de rangement

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12/12/2022

Le Procès-verbal de la Séance du 12/12/2022 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal le 03 janvier 2023. Aucune observation n'est présentée.

Le procès-verbal de la séance du 12/12/2022 est adopté à l'unanimité.

D20230120-01 Renouvellement adhésion au service retraites 2023-2025 du centre de Gestion du Puy-de-Dôme

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

D20230120-02 <u>Travaux extension sanitaires de l'école et local de rangement dans la Cour : Proposition</u> d'honoraires avec A.C.A. Architectes et associés

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évolution du projet d'extension des sanitaires de l'école et la réfection du local de rangement situé dans la cour de l'école.

Le cabinet ACA Architectes après avoir transmis un estimatif des travaux fait part d'une proposition d'honoraires à hauteur de 11 200€ HT comme suit :

PROPOSITION D'HONORAIRES:

Taux % = 12.50 % du montant HT des travaux.

Compris bureau d'étude structure.

Hors études EXE.

Sur la base de 80 000.00 € HT de travaux :

Soit un montant total d'honoraires de = 10 000.00 € HT

Soit une réparation des honoraires / éléments de missions.

Répartition %

TRANCHE FERME 45 % + mission complémentaire

AVP - AVANT PROJET COMPRENANT 45 %

APS – Avant-Projet Sommaire

APD - Avant-Projet Détaillé

Montant HT = 4 500.00 €

RELEVE

Montant HT = 1 200.00 €

Montant HT = 5 700.00 €

Répartition %

TRANCHE CONDITIONNELLE 55 %

PC - Dossier de permis de construire 2 %

PRO - Etudes de projet 20 %

ACT - Assistance aux contrats de travaux 4 %

DET - Direction des travaux 25 %

AOR - Assistance aux opérations de réception 5 %

Montant HT = 5 500.00 €

Hors mission EXE et OPC.

Soit un total de 11 200€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- APPROUVE le montant des honoraires de l'architecte,
- AUTORISE le Maire à signer la proposition d'honoraires avec le cabinet Architecture Conservation et Aménagement (A.C.A),
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans l'avenant évoquée ci-dessus.

D20230120-03 Accord extension du réseau d'assainissement Rue du Quart

Dans le cadre de la création du logement Pré Chabry, il a été décidé de prolonger le réseau d'assainissement sur la Rue du Quart avec Assemblia et le SIA Morge et Chambaron.

En vue de la rétrocession des réseaux de cette opération, il est demandé au Conseil de valider le dossier transmis par Assemblia en ce qui concerne le réseau de la commune et les espaces publics de surface.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (contre : 0, abstention :0, pour : 15), décide :

• D'AUTORISER le Maire à donner son accord écrit sur le dossier DCE transmis par Assemblia.

D20230120-04 Territoire d'Energie 63 – Convention EP Remplacement câblage suite vandalisme

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le remplacement du câblage d'éclairage public suite à un vandalisme.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 6 100,00 euros H.T. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50 % de ce montant, soit : 3 050,00 euros.

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (contre : 0, abstention : 0, pour : 15), décide

- D'APPROUVER l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par monsieur le Maire,
- DE FIXER le fonds de concours de la commune à 3 050 euros et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de financement des travaux avec le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.

D20230120-05 Territoire d'Energie 63 – Convention Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de participer au programme proposé par le TE63 à savoir l'optimisation de la gestion de l'éclairage public.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 4 700,00 euros H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la commune un fonds de concours déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70%) égal à 10 % du montant estimatif des travaux soit : **470,00 euros.**

La totalité de la TVA grevant ces dépenses sera récupérée par le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme. Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, (contre : 0, abstention : 0, pour : 15), décide

- D'APPROUVER l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par monsieur le Maire,
- **DE FIXER** le fonds de concours de la commune à 470 euros et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de financement des travaux avec le Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme.

<u>Demande de subventions FIC 2023 pour TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE</u> Extension pour agrandissement des sanitaires et réhabilitation du local de rangement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet concernant les travaux d'extension pour la création de sanitaires et la mise en sécurité et réhabilitation d'un local de rangement au groupe scolaire, pour une dépense HT de 107 500,00 €.

Il présente le plan de financement prévisionnel qui s'établi comme suit :

Investissement HT		107 500,00 €
•	Subvention Région 40 % (demandée – en attente)	43 000,00 €
•	Subvention DETR 2023 – 30% (demandée – en attente)	32 250,00 €
•	Subvention FICL 2023 – 10 %	10 750,00 €
•	Autofinancement communal	21 500,00 €

Monsieur le Maire propose alors de solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL « locaux scolaires » et présente le dossier de demande de subvention établi à ce niveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (contre : 0, abstention : 0, pour : 15),

- Approuve l'avant-projet concernant les travaux d'extension pour la création de sanitaires et de mise en sécurité et réhabilitation d'un local de rangement au groupe scolaire,
- Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- Sollicite une subvention au titre du FIC 2023 et approuve le dossier de demande de subvention établi à ce niveau,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture.

HORS DELIBERATION à l'ordre du jour

OBJET : Adhésion aux services proposé par CEREMA

L'association des Maires de France nous informe quant à l'offre de service proposé par CEREMA, opérateur public concernant l'aménagement durable et la transition écologique.

Le fait d'adhérer permettrait de bénéficier d'un accès simplifié à ses prestations.

Il est précisé que même si toutes les communes peuvent adhérer, ces dispositions intéressent davantage les collectivités importantes.

Le coût de l'adhésion s'élève à 500€ par an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adhésion au CEREMA.

vote: pour 0, abstention: 0 contre: 15

Le Conseil reste sur sa décision de n'octroyer des subventions qu'aux associations de Beauregard-Vendon, et décide de ne pas donner suite à cette demande.

OBJET : Demande de subvention Association des pupilles de l'enseignement public du Puy de Dôme

La Mairie a reçu une demande de subvention des pupilles de l'enseignement public du Puy de Dôme

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement d'une subvention

vote: pour 0, abstention: 0 contre: 15

Le Conseil reste sur sa décision de n'octroyer des subventions qu'aux associations de Beauregard-Vendon, et décide de ne pas donner suite à cette demande.

OBJET: Demande de subvention APF France Handicap

La Mairie a reçu une demande de subvention de APF France Handicap.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement d'une subvention

vote: pour 0, abstention: 0 contre: 15

Le Conseil reste sur sa décision de n'octroyer des subventions qu'aux associations de Beauregard-Vendon, et décide de ne pas donner suite à cette demande.

<u>OBJET:</u> Demande de subvention AFSEP ASSOCIATION NATIONALE DE PATIENTS DES SCLEROSES EN PLAQUES

La Mairie a reçu une demande de subvention de l'AFSEP.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le versement d'une subvention

vote: pour 0, abstention: 0 contre: 15

Le Conseil reste sur sa décision de n'octroyer des subventions qu'aux associations de Beauregard-Vendon, et décide de ne pas donner suite à cette demande.

OBJET : Point sur les diverses représentations (réunions commissions CC, syndicats, CCAS)

Les comptes rendus sont consultables en mairie.

SAGE milieux humides - 13/12/2022 - BC

Gestion espaces publics –16/12/2022 – GG + BC

SIAEP - 13/12/2022 BC

CMJ projet fresque - 16/12/2022 + 20/01/2023 DG LG ML MAN CB BC YD JMG GG

Pôle enfance jeunesse Combronde -19/12/2022 – DG-LG

Petit Porteur SEMERAP - 19/12/2022 - JMG

Commission environnement espaces verts - 19/12/2022 - GG

AG SEMERAP - 20/12/2022 - JMG-DG

AG SMADC - 21/12/2022 - DG + JMG

AXE 3 bis -17/01/2023 - LG

CSM voirie- 09/01/2023 - DG FD

CCCSM - Conseil communautaire - 15/12/2022 - DG, JMG, LG

QUESTIONS DIVERSES

- La Commission finances aura lieu le 30 mars 2023.
- Le CDOS63 aura lieu le 31 janvier 2023. Isabelle ONZON propose d'y aller mais souhaiterait savoir quel projet sportif porte la Commune. Dans un premier temps, il s'agira de la réfection du terrain de tennis si certains souhaitent porter ce projet.
- Le Bulletin municipal a été distribué courant janvier. Jean-Michel GALTIER souhaiterait que la préparation de celui-ci se fasse plus tôt dans l'année afin que plus de personnes y participent. Il est proposé de réunir la commission communication plus souvent et notamment avant l'été afin que le projet démarre en septembre pour une distribution des bulletins avant les vœux du Maire. Il conviendra de fixer une date pour une première réunion dès le prochain Conseil du mois de Mars.

Fin de séance : 20h35

Le Maire Denis GEORGES

La Secrétaire Mélanie DOLY

